

Je crois que le sous-alinéa b) a trait à la première partie. Il dit que la Société maintiendra un service national de radiodiffusion au Canada. J'estime qu'afin de maintenir convenablement un service national de radiodiffusion, ces domaines auxquels l'entreprise privée n'a pas semblé trop s'intéresser devraient recevoir l'entière et, peut-être même, la toute première considération de la Société.

Nous arrivons maintenant à la question de l'entreprise privée dans notre région. Je dirai que l'initiative de l'entreprise privée a été très bien accueillie par la plupart d'entre nous, mais à l'heure actuelle, je crois qu'elle ne fait qu'ajouter à la confusion. A propos de l'entreprise privée, j'aimerais dire d'abord qu'il y a un an, celle-ci ne manifestait apparemment aucun intérêt dans notre région. Les temps ont changé depuis.

Il y a un peu plus d'un an, une entreprise du nom de *Northwest Electronics Limited* est venue dans la région et a essayé d'intéresser la population à l'installation d'un réseau de relais à faible puissance. Les représentants de cette entreprise se sont rendus à Flin-Flon, mais n'ont pu y obtenir beaucoup de succès. Ils songeaient à établir là des installations, et à les confier ensuite à un organisme régional. L'idée n'a pas eu de succès du tout. Je n'y voyais guère d'intérêt moi-même, parce que le projet me paraissait trop hardi.

Cependant, juste avant les dernières élections provinciales, cette entreprise a conclu un certain marché avec l'ancien gouvernement du Manitoba, aux termes duquel elle s'efforcerait d'établir la télévision dans la région de Dauphin, et si elle y réussissait, se rendre ensuite à Churchill pour essayer d'y intéresser la population. Peut-être pourrais-je me référer à un éditorial paru dans la *Winnipeg Tribune* du 26 février 1959, à propos de l'activité de cette entreprise. L'éditorial se lit ainsi qu'il suit:

Le Manitoba doit maintenant payer \$15,000 pour l'une des folies, commise à la toute dernière heure des élections, par le gouvernement Campbell. En vue d'amener la population du nord du Manitoba à voter en faveur de candidats libéraux, l'ancien gouvernement a promis d'étendre la télévision vers le Nord.

Une entente a été conclue avec une entreprise privée visant l'essai d'un réseau de tours de relais à Dauphin; or cette entente a été conclue si rapidement qu'on ne l'a même pas établie dans un contrat régulier, mais seulement dans une lettre de l'ancien ministre de l'Industrie et du Commerce. L'essai en question s'est révélé un échec. Mais aux termes de la lettre du ministre, la province s'engageait à verser à la compagnie \$15,000, même si le réseau ne fonctionnait pas.

Le gouvernement actuel s'estime moralement obligé de payer ce montant. C'est là reconnaître,

[M. Simpson.]

comme il convient, qu'un gouvernement doit remplir même les engagements hâtifs et irréféchis de son prédécesseur. Mais ce fiasco devrait donner une leçon au Manitoba. La télévision est du ressort fédéral, et non du ressort provincial. Si la télévision peut atteindre le nord du Manitoba, c'est à la Société Radio-Canada d'y voir et non à la province.

L'échec de cette tentative ayant été rendu public, il y a environ quatre semaines seulement, l'entreprise privée s'est mise à s'intéresser davantage à cette région. Le premier indice d'intérêt s'est manifesté à la station de Yorkton (Sask.), qui a annoncé qu'elle allait demander un permis visant la construction d'une station auxiliaire, dans les montagnes Duck, destinée à desservir la région de la rivière Swan et de Dauphin. Puis, les exploitants de la station de télévision de Brandon ont annoncé qu'ils allaient demander l'autorisation de construire quatre stations de télévision, l'une à Dauphin, l'une à la rivière Swan, l'une à Le Pas et une quatrième à Flin-Flon, si la Société Radio-Canada consentait à payer les frais annuels de location d'un réseau de micro-ondes allant jusqu'à cette région. Par la suite, la station radiophonique de Flin-Flon a précisé sa ligne de conduite pour la gouverne de la population de la région.

Comme je l'ai dit plus tôt, tous ces événements nous intéressent vivement, mais j'estime que, se produisant tous à la fois, ils provoquent une certaine confusion, et j'aimerais proposer une façon de dissiper cette confusion. Afin de mettre en évidence ce que je veux signaler, j'aimerais me reporter à une nouvelle parue dans le *Herald*, de Dauphin, en date du 12 mars, laquelle se lit ainsi qu'il suit:

Le conseil municipal de Dauphin a adopté, lundi soir, une résolution exhortant le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion à accélérer l'étude des demandes visant l'établissement d'installations de télévision dans la région de Dauphin et dans le nord du Manitoba. La résolution du conseil se lit ainsi qu'il suit:

"Constatant que plusieurs demandes ont été faites ou seront faites visant l'établissement d'installations de télévision dans la région de Dauphin et d'autres régions du nord du Manitoba, il est résolu que le conseil municipal de Dauphin demande que ces diverses requêtes soient étudiées par le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion, dans le plus bref délai, afin d'assurer à ces localités du nord du Manitoba le meilleur service de télévision possible, à la date la plus rapprochée."

Les diverses demandes comprennent celle de la station de Yorkton, visant l'établissement d'une station auxiliaire, et celle de la station de Brandon, visant l'établissement de quatre stations, si la Société Radio-Canada veut bien payer les frais de micro-ondes. Puis, il y a également la déclaration de